



## Comment me faire rémunérer 74 jours de travail au black

Par **kill**, le **26/11/2018** à **18:03**

**BONJOUR** **marque de politesse**  
voilà j ai travaillé au black en tant que saisonnier depuis fin mai jusqu au fin octobre je n est toujours pas était payé  
j ai rencontrer mon employeur il veut me payer 1800€ pour 74 jours de travail à savoir que je travailler même le week-end est jour férié  
comment pour être payer convenablement pour 74 jours de travail merci

Par **Visiteur**, le **26/11/2018** à **18:15**

Bonjour  
Avez vous évoqué une éventuelle révélation à l'inspection du travail ?

Par **delicatess**, le **26/11/2018** à **21:34**

Bonsoir,  
Si votre situation d'employé est réellement celle que vous décrivez et que vous êtes en mesure de le prouver, votre pseudo employeur a du souci à se faire.  
Soyez attentif à cummuler et conserver vos preuves de travail effectif dans l'entreprise.  
En pratique, le pseudo employeur opposera le délit de dénonciation calomnieuse pour vous intimider.  
Courage.  
Cordialement.

Par **morobar**, le **27/11/2018** à **08:29**

Bonjour,  
Sachant que la controverse est du ressort exclusif du conseil des prudhommes, instance civile, et que la dénonciation calomnieuse est par définition du ressort exclusif d'une instance pénale, le mélange des genres n'est pas recommandé sur un site d'expression juridique.  
Pour revenir au problème c'est purement un problème de preuve, même si le salarié ne risque rien pour sa complicité au travail dissimulé.  
Il faut donc un commencement de preuve pour emporter la conviction des juges ou au moins la nomination d'un expert (genre comptable) par ceux-ci avec prise en charge par la partie succombant.